Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260702-20260777-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 26/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

N° d'ordre :
20260777

Objet :
Cession de la parcelle à La Ferrière

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 2 Juillet 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Ferrière en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
M. Ronan FERNANDEZ pouvoir à M. Philippe JOSSÉ
Mme Pascale THEBAULT pouvoir à Mme Amandine DUBOIS
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL
Mme Monique URIEN pouvoir à Mme Nolwenn LE MÉE

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
M. Rémi LE VAILLANT

M. le Maire présente le projet de cession de la parcelle cadstrée 183 58 ZI 54 situé au lieu-dit « La Glehias », d'une superficie de 1310 m^2. M. et Mme URVOY Dominique souhaitent se porter acquéreurs de celle-ci. M. URVOYest le propriétaire ou futur propriétaire (un compromis ayant été signé pour la parcelle 183 58 ZI 53) des parcelles jouxtantes.

Ce chemin ne dessert que les parcelles appartenant à M. URVOY, il en a seul l'utilité et cela n'impacte pas les propriétés voisines. M. URVOY s'engage, en outre, à s'acquitter de tous les frais afférents à cette acquisition (frais de géomètre et notariés).

Pour cette proposition de cession, l'avis du domaine a été sollicité le 20 mai 2026. Le domaine a fait un retour le 12 juin 2026 et a estimé cette parcelle à 525.00€ avec une marge d'appréciation de 10%, soit un prix minimal de vente de 473.00€

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider la cession de la parcelle située au lieu-dit « La Glehias » d'une superficie de 1310 m² au prix de 473.00 €
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260702-20260777-DE

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 25	Pouvoir : 4	Total : 29
Voix pour : 29	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : De valider la cession de la parcelle cadastrée 183 58 ZI 54 au lieu-dit « La Glehias » d'une superficie de 1310 m^2 au prix de 473.00€

Article 2 : De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

Article 3 : De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**M. Rémi LE VAILLANT**